

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 07 01
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 16 septembre 2021

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 16 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 9 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles, à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU, Thierry FAVREAU en remplacement de Michel REMAUD, Laurent BARBEAU en remplacement de Yann THOMAS.
Absents : Michel REMAUD, Yann THOMAS.

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 4 000 000 € auprès de la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST pour le financement des équipements annexes au Lycée à Saint Gilles Croix de Vie

Pour le financement de cette opération, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est invitée à réaliser auprès de la Banque Populaire Grand Ouest un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 4 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 4.000.000 € (quatre millions d'euros)
Durée : 20 ans
Taux d'intérêt : 0,64%
Mise à disposition des fonds : immédiate
Périodicité des échéances : trimestrielle
Échéance : Constant
Frais de dossier : 0.05% du montant soit 2.000 € (deux milles euros)
Conditions de remboursement anticipé du prêt : indemnités actuarielles
Paiement des échéances : Procédure de débit d'office

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu le BP 2021,
Vu l'avis favorable du groupe de travail « Finances » du 14 septembre 2021,
Vu le rapport et le tableau d'analyse des offres relatif à la consultation lancée pour la contractualisation d'un prêt pour le financement des équipements annexes au Lycée,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de contracter auprès de Banque Populaire Grand Ouest un emprunt à long terme destiné à financer les équipements annexes au Lycée inscrits au Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie aux conditions suivantes :

Montant : 4.000.000 € (quatre millions d'euros)
Durée : 20 ans
Taux d'intérêt : 0,64%

1105 730 13

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le **22 SEP. 2021**
ID : 085-200023778-20210916-DCB2021_07_01-DE

Mise à disposition des fonds : immédiate
Périodicité des échéances : trimestrielle
Echéance : Constant
Frais de dossier : 0.05% du montant soit 2.000 € (deux milles euros)
Conditions de remboursement anticipé du prêt : indemnités actuarielles
Paiement des échéances : Procédure de débit d'office.

Article 2 : CERTIFIE que le prêt rentre dans l'enveloppe des crédits budgétaires ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds toute ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- de la transmission au contrôle de légalité le : **21 SEP. 2021**
- de l'affichage le : **22 SEP. 2021**
- de la publication sur le site **22 SEP. 2021**
www.payssaintgilles.fr le :

Givrand, le 21 septembre 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.